



No de résolution  
ou annotation

CANADA

TENUE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 1 mars 2010 à 19h30** au Centre communautaire manège militaire de Bury à laquelle sont présents **les conseillers, Leona Hodge, Marilyn Matheson, Florence Fréchette et Linda Harper McMahon, tous membres dudit Conseil** ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Les conseillers Terry Williams et Martin Jones sont absents.  
Le directeur général / secrétaire-trésorière M. Yvan Fortin est présent.  
La secrétaire-trésorière adjointe Mme Karen Blouin est présente.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Séance ordinaire du 1 février 2010
4. 1<sup>ère</sup> période de questions du public (questions générales)
5. Rapport du maire
  - 5.1 Rapport des activités du maire
6. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions
  - 6.1 Achat d'une rétro caveuse
7. Information au Conseil et correspondance  
Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de correspondance
8. Rapports des comités
  - 8.1 Administration
  - 8.2 Sécurité publique
  - 8.3 Loisirs, sport et culture
  - 8.4 Travaux publics et Environnement
  - 8.5 Urbanisme et développement
  - 8.6 Golf
9. Affaires nouvelles
  - 9.1 Résolutions à adopter
    - 9.1.1 Liste des comptes à payer
    - 9.1.2 Tour de communication (Dudswell)
    - 9.1.3 Achat d'une tondeuse pour le golf Pen-Y-Bryn
    - 9.1.4 Ventes 2010 pour non paiement de taxes municipales
      - 9.1.5 Déplacé à 6.1
      - 9.1.6 Appui financier au Village culturel de l'Estrie
      - 9.1.7 Nomination au poste 5 du CCU
10. Adoption des règlements
  - 10.1 Adoption du règlement 407-2010 afin de décréter un emprunt pour l'achat d'un camion citerne autopompe
11. Avis de motion à donner  
Aucun
12. Varia et affaires nouvelles  
Aucun
13. 2<sup>ième</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
14. Information des membres du Conseil
15. Levée de l'assemblée
16. Prochaine séance ordinaire  
Mardi, le 6 avril 2010 à 19h30 au Centre communautaire manège militaire (563, rue Main)



No de résolution  
ou annotation

**1. Ouverture de la séance ordinaire**

Vérification du quorum et mot de bienvenue à 19h30.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Résolution # 2010-03-29

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Linda Harper McMahon, appuyé par la conseillère Leona Hodge **ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1 mars 2010 en déplaçant l'item 9.1.5 achat d'une rétro caveuse à l'item 6.1.

**\*\*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS\*\***

**3. Adoption du procès verbal**

**3.1 Séance ordinaire du 1 février 2010**

Résolution # 2010-03-30

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Florence Fréchette, appuyé par la conseillère Marilyn Matheson **ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 février 2010 tel que présentée.

**\*\*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS\*\***

**4. 1<sup>ère</sup> période de questions du public (questions générales)**

Environ 12 personnes ont assisté à la séance. Quelques personnes ont émis des commentaires.

**5. Rapport du maire**

5.1 Rapport des activités du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

**6. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

**6.1 Achat d'une rétro caveuse**

Résolution 2010-03-31

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire doter son service des travaux d'une nouvelle rétro caveuse en raison de la vétusté de la machine actuelle de marque Ford 1994;

**CONSIDÉRANT QUE** la réparation de la rétro caveuse actuelle, selon les estimations préliminaires, coûterait environ 40 000 \$ et que d'autres réparations deviendraient obligatoires, puisqu'elle a dépassée 10 000 heures d'opération après 16 ans d'usage;

**CONSIDÉRANT QUE** le document complet no. 2010-02-12 comprenant l'appel d'offre, le bordereau de soumission, les formulaires, les clauses administratives générales et particulières ainsi qu'un devis technique ont été remis à 5 soumissionnaires;

**CONSIDÉRANT QUE** les propositions reçues des soumissionnaires ayant répondu à l'invitation ont été ouvertes en public vendredi le 26 février à 14h00;

**CONSIDÉRANT QU'**une analyse détaillée de chaque soumission déposée a été faite par l'administration en rapport avec les trois éléments suivants: la *conformité au devis technique*; le *prix soumis* pour la rétro caveuse et le *prix des options*;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions suite à l'analyse et sans les options se détaillent comme suit :

Les Industries Wajax Limitée	88 450 \$
Nortrax	90 575 \$
René Riendeau 1986 Inc.	92 880 \$
Hewitt Équipement ltée.	109 122 \$

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Linda Harper McMahon, appuyé par la conseillère Florence Fréchette **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité accepte la plus basse soumission conforme au montant de \$88 450 présentée par WAJAX pour l'achat de la rétro caveuse de marque JCB, plus l'option C pour une garantie power-train hydraulique de la rétro caveuse pièces et main d'œuvre pour quatre années supplémentaires avec un maximum de 5000 heures pour la somme de \$3 733, pour un grand total avant les taxes de \$92 183;

**QUE** la municipalité applique l'article 8 du document d'avis au soumissionnaire lui permettant d'accepter un rabais de \$4 500 pour une rétro caveuse 2009 identique à celle soumissionnée de l'année 2010.

**QUE** le directeur général soit autorisé à délivrer le bon de commande officiel avec référence à cet appel d'offre et à la soumission qui fera foi de contrat. Le soumissionnaire a au plus 45 jours pour livrer la rétro caveuse à partir de la date inscrite sur le bon de commande;

**QUE** la rétro caveuse ne soit acceptée qu'après une vérification de tous les items demandés dans la soumission selon le devis et ce, dans les trois (3) jours suivant la date de livraison. La marchandise sera acceptée par le directeur général.

**QUE** le prix d'achat pour la rétro caveuse 2009 plus l'option de garantie supplémentaire de 4 ans soit de \$87 683 plus taxes.

**QUE** les argents pour le paiement soient pris à même le surplus accumulé de la municipalité.

**\*\*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS\*\***

## **7. Information au conseil et correspondance**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de correspondances.

## **8. Rapports des comités**

- 8.1 Administration
- 8.2 Sécurité publique
- 8.3 Loisirs, sport et culture
- 8.4 Travaux publics et Environnement
- 8.5 Urbanisme et développement
- 8.6 Golf

## **9. Affaires nouvelles**

### **9.1.1 Liste des comptes à payer**

Résolution # 2010-03-32

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire doit préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé.



No de résolution  
ou annotation

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Marilyn Matheson, appuyé par la conseillère Linda Harper McMahon **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes à payer et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **132 717,43\$**.

**QUE** le rapport soit classé sous le numéro 03-2010 et considéré comme faisant partie intégrante du présent procès verbal.

**\*\*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS\*\***

#### **9.1.2 Tour de communication (Dudswell)**

Résolution # **2010-03-33**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell, voisine de la Municipalité de Bury, souhaite et aurait à cœur de doter son service d'incendie d'une tour de communication, afin de desservir ce service sur une plus vaste superficie;

**CONSIDÉRANT QUE** cette tour pourra également servir, au besoin, lors du déploiement des services internet sur le territoire des deux municipalités.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de la tour, envisagé sur le chemin Brookbury, respecte la réglementation d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Leona Hodge, appuyé par la conseillère Linda Harper **ET RÉSOLU QUE** le Conseil municipal informe la CPTAQ qu'elle appui le projet de tour de la Municipalité de Dudswell, laquelle sera implantée sur le territoire de la Municipalité de Bury.

**\*\*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS\*\***

#### **9.1.3 Achat d'une tondeuse pour le golf Pen-Y-Bryn golf club**

Résolution # **2010-03-34**

**CONSIDÉRANT QUE** la tondeuse du golf municipal doit être remplacé;

**CONSIDÉRANT QUE** les recherche auprès de fournisseurs ont permis de trouver une tondeuse usagée 2006 avec 1050 heures d'utilisation et une garantie d'un an;

**ATTENDU QUE** l'acquisition en période hivernale permet de procéder à cet achat à un prix très compétitif;

**ATTENDU QUE** ce projet est prévu au plan triennal d'immobilisation 2010-2011-2012.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Marilyn Matheson, appuyé par la conseillère Leona Hodge **D'autoriser** une somme de 23 100 \$ plus taxes afin de procéder à l'acquisition d'une tondeuse diesel John Deere 3245c usagée comprenant cinq plateaux de coupe, et ce conformément à la soumission présentée par Lagüe golf et gazon;

**QUE** les sommes nécessaires à cet achat soient prises à même le surplus accumulé de la Municipalité.

**\*\*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS\*\***



No de résolution  
ou annotation

**9.1.4 Ventes 2010 pour non paiement de taxes municipales**  
Résolution # 2010-03-35

**ATTENDU QUE** la MRC du Haut-Saint-François tiendra la vente pour taxe jeudi le 10 juin prochain;

**ATTENDU QUE** suivant la procédure obligatoire, le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Bury doit au cours du mois de février de chaque année préparer une liste de toutes personnes endettées pour taxes envers la corporation municipale;

**ATTENDU QUE** le secrétaire trésorier a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée le 11 février 2010;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Leona Hodge, appuyé par la conseillère Florence Fréchette **QUE**, la Municipalité de Bury demande à la MRC du Haut-Saint-François de faire vendre pour non paiement de taxes l'ensemble des propriétés suivantes ayant des arrérages.

<b>Nom</b>	<b>Taxes municipales</b>	<b>Taxes scolaires</b>	<b>Total</b>
Pierre Labrie	542,61\$	\$	542,61\$
<b>Grand total :</b>	<b>542,61\$</b>	<b>\$</b>	<b>542,61\$</b>

**\*\*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS\*\***

**9.1.5 Déplacé à 6.1**

**9.1.6 Appui financier au Village culturel de l'Estrie**  
Résolution # 2010-03-36

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Marilyn Matheson, appuyé par la conseillère Linda Harper McMahon **QUE** la Municipalité de Bury autorise le versement d'une subvention de 75 \$ à la Corporation du Village culturel de l'Estrie pour l'organisation du 15<sup>ième</sup> *Happening Jeunesse Culturel de l'Estrie* afin de faciliter la pratique culturelle chez les adolescents de 12 à 17 ans dont trois de Bury ont pu en bénéficier en 2009.

**\*\*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS\*\***

**9.1.7 Nomination au poste numéro 5 du CCU**  
Résolution # 2010-03-37

**ATTENDU QU'**il y a lieu de remplacer le membre démissionnaire au poste numéro 5 du CCU Monsieur Normand Cyr, lequel avait été nommé le 18 janvier par la résolution no. 2010-01-11.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Marilyn Matheson, appuyé par la conseillère Florence Fréchette **QUE** M. Guy Chagnon soit nommé pour combler le poste laissé vacant suite à la démission du membre au poste numéro 5.

**QUE** le mandat de M. Chagnon soit jusqu'au premier lundi de décembre 2011 tel que prévu au règlement de constitution du CCU.

**QUE** le Conseil municipal adresse ses remerciements à M. Cyr pour le mandat précédent au sein du CCU.

**\*\*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS\*\***



No de résolution  
ou annotation

**10. Adoption des règlements**

**10.1 Adoption du règlement 407-2010 afin de décréter un emprunt pour l'achat d'un camion citerne autopompe**

Résolution # 2010-03-38

**CONSIDERANT QUE** la municipalité désire emprunter pour le rachat du camion citerne autopompe qui sera loué au le Centre de gestion de l'équipement roulant (CEGER) et ce en raison des avantages financiers que cela comporte.

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Florence Fréchette, appuyé par la conseillère Linda Harper McMahon **QUE** la municipalité adopte le règlement numéro 407-2010 afin d'effectuer un emprunt pour l'achat d'un camion citerne autopompe et autorise un emprunt de 232 486\$.

**\*\*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS\*\***

**11. Avis de motion à donner**

Aucun

**12. Varia et affaires nouvelles**

Aucune

**13. 2<sup>ième</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)**

La 2<sup>ième</sup> période de questions a lieu.

**14. Information des membres du Conseil**

Les membres du Conseil individuellement prennent la parole.

**15. Levée de l'assemblée**

**Clôture de l'assemblée;** il est proposé par la conseillère Leona Hodge **QUE** l'assemblée soit levée à 20h40.

**Certificat de fonds suffisants:**

Je, soussignée Yvan Fortin Directeur général / secrétaire-trésorier, certifie par la présente que les fonds sont suffisants pour les sommes à payer dans les **Résolutions 2010-03-31, 2010-03-32, 2010-03-34, 2010-03-36 et 2010-03-38**

Signé ce 2 mars 2010

\_\_\_\_\_  
Yvan Fortin, Directeur général / secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Walter Dougherty, Maire

\_\_\_\_\_  
Yvan Fortin, Directeur général / secrétaire-trésorier